

EQUIPER UN LIEU DESTINÉ À ACCUEILLIR DES SPECTACLES



Auteur : Guillaume LEYBROS

Selon la fréquence et l'envergure des manifestations organisées dans un lieu culturel, il convient d'équiper ce lieu avec du matériel adapté et utilisable dans la plupart des cas de figure. C'est pourquoi, avant de se poser la question d'un éventuel investissement, il est important de bien cibler ses besoins.

Quel type de manifestation vais-je programmer ?

Les concerts de musiques actuelles n'ont pas les mêmes besoins que la danse ou le théâtre. De même, les grosses productions en tournée n'exigent pas les mêmes références de matériel que des productions locales ou plus modestes.

Combien de fois par an vais-je organiser des spectacles ?

Une utilisation quotidienne ou hebdomadaire de la salle incite naturellement à s'équiper de façon à être autonome. Une salle ayant une exploitation plus espacée fera plutôt appel aux services de sociétés spécialisées qui lui fourniront le matériel adapté à chaque évènement.

www.letransfo.fr

23 NOVEMBRE 2009

LE TRANSFO

DANS UN PREMIER TEMPS, LES PRIORITÉS SONT LES SUIVANTES :

- ☛ S'assurer que le lieu est aux normes pour accueillir du public (issues de secours, accès handicapés, toilettes, etc ...).
- ☛ S'assurer que les installations électriques sont aux normes et en adéquation avec le spectacle prévu par l'organisateur exploitant la salle.
- ☛ Vérifier que le lieu présente une configuration pouvant accueillir des spectacles : hauteur sous perches (ou faîtage) suffisant (confortable à partir de 4,5 m), équipements de base existants (scène fixe ou mobile avec accès).

La grande majorité des spectacles (professionnels, semi-professionnels) nécessite un espace scénique de 10 par 8 (10 m d'ouverture, 8 m de profondeur). Il s'agit de la surface d'exploitation (c'est-à-dire de pendrillon à pendrillon), et non la surface de mur à mur.

Les accès pour le chargement et déchargement du matériel sont également importants. Un accès derrière la scène suffisamment grand (2 unités de passage) est très utile.

Il est également important que les véhicules (y compris les poids lourds) qui acheminent le matériel puissent manœuvrer. Cela n'est pas toujours le cas.

Avant d'envisager un investissement en matériel de structure, de sonorisation ou d'éclairage, il est nécessaire de vérifier que les éléments de base et utiles à tous types de manifestation sont en bon état et prêts à l'exploitation.

L'ACHAT DE MATÉRIEL TECHNIQUE :

Pour une salle de spectacle, il est préférable de commencer par la base nécessaire à chaque type de manifestation : les moyens de levage et d'accroche du matériel.

Si chaque spectacle est différent, on retrouve systématiquement la nécessité d'accrocher du son, du décor ou de la lumière en hauteur.

Aussi, un choix judicieux consiste à installer un «gril» ou «des perches», nus et prêts à être équipés par les techniciens.

Il s'agit de moyens de levage installés par une entreprise spécialisée, après une étude et un calcul des charges admissibles par la salle.

Ces moyens sont les suivants :

- ☛ Palans ou moteurs électriques
- ☛ Palans manuels
- ☛ Pieds de levage (pieds à crémaillère, utilisés au sol, la charge est levée à l'aide d'une manivelle)
- ☛ Perches (tubes de 50mm de diamètre levés par des moteurs ou palans manuels sur lesquels sont fixés les projecteurs)
- ☛ Pont (ou structure aluminium) : même fonction que les perches, le pont ayant la particularité d'être démontable et ajustable en longueur en rajoutant ou en enlevant un ou plusieurs éléments, il est aussi plus résistant à la charge.

Chacun de ces moyens de levage exige une parfaite connaissance de la législation et des normes de sécurité pour être manipulé. Chaque moyen de levage doit être sécurisé par une élingue adaptée.

Dans la continuité de cet équipement, tous les accessoires scéniques suivants sont utilisés systématiquement :

- ☛ Rampe d'accès
- ☛ Rampe de déchargement
- ☛ Appareils et accessoires électriques (rallonges, multiprises, ...)
- ☛ Praticables
- ☛ Pendrillons, jupe de scène
- ☛ Tapis de danse, moquette noire M1

Ce type de matériel indispensable est très rarement fourni par les compagnies ou groupes de musique que vous accueillerez. Une fois cet équipement pourvu, se pose la question de l'équipement en matériel de sonorisation et d'éclairage.

MATÉRIEL DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE :

Dans tous les cas de figure, il faudra un équipement de base si vous souhaitez être autonome sur des petites configurations (discours, vœux, répétitions de petites compagnies, etc ...)

Sonorisation

- 1 petit système de sonorisation avec son amplification
- Quelques microphones de base (type Sm58) pour amplifier la voix
- Une petite console de mixage
- 1 ou 2 retours de scène
- 1 ou 2 equaliseurs 2x31 bandes
- Câblage, pieds de micros et accessoires.

Eclairage

- Quelques projecteurs type PAR64, de façon à éclairer sommairement la scène
- Une petite console
- Un système de gradateurs (on y branche les projecteurs de façon à pouvoir les contrôler et les dimmer (grader) depuis la console).
- Un éclairage de la salle (quartz, halogènes)
- Câblages et accessoires.

L'acquisition d'un petit vidéoprojecteur et d'un écran peut s'avérer utile pour accueillir des réunions ou des petites séances de cinéma. Ce type de matériel est parfois demandé pour la réalisation de certains spectacles.

Cet équipement de base vous permettra de pouvoir mettre votre salle à disposition pour des opérations légères et non soumises au respect de fiches techniques. Plus le choix sera porté sur du matériel haut de gamme et plus celui-ci pourra être utilisé lorsque vous recevrez un spectacle. L'investissement dans un parc de matériel plus complet et plus professionnel demande une réelle réflexion.

Une console de mixage son pouvant coûter de 300 à 200 000 euros, il convient encore une fois de bien cerner son utilisation.

Ce rapport de tarif s'applique à tout type de matériel. Chaque cas est spécifique et dépend réellement de vos besoins.

L'appel à une entreprise extérieure (appelée communément «boite de presta» : pour prestation de sonorisation et/ou d'éclairage) vous garantit l'adaptation systématique du matériel ainsi que sa bonne mise en place et utilisation.

Ce système vous décharge également de certaines responsabilités liées à l'accueil des artistes et à l'utilisation du matériel.

Si vous désirez être partiellement ou complètement autonome sur le plan technique (personnel et matériel), il faudra faire appel à un régisseur technique qui définira les besoins et les coûts d'un tel investissement.